

Saint-Pierre, le 29 mai 2018

**Gélita Hoarau**  
Sénatrice de La Réunion



**à M. Jacques Mézard**  
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation  
78, rue de Varenne  
75349 Paris 07 SP

**GÉLITA HOARAU**

**Objet : propositions face à la crise de la filière canne-sucre  
de La Réunion**

SÉNATRICE DE LA  
RÉUNION

**Monsieur le Ministre,**

GRUPE  
COMMUNISTE  
RÉPUBLICAIN ET  
CITOYEN

Les planteurs de canne à sucre sont mobilisés pour obtenir une revalorisation du prix de référence de la tonne de canne qu'ils vendent aux industriels. Devant cette situation, je me permets de vous faire parvenir les éléments d'information suivants.

À un mois de l'ouverture de la campagne sucrière à La Réunion, les négociations sont dans l'impasse. Les planteurs de canne à sucre revendiquent une augmentation du prix de référence payé par les industriels pour l'achat de leur matière première à hauteur de 45 euros par tonne de canne. Les industriels ne veulent pas accéder à cette demande. Actuellement, ce prix est de 39,09 euros par tonne. Il n'a pas bougé depuis plus de 20 ans.

Suite à une demande de la filière canne-sucre relayée par le gouvernement, la Commission européenne a autorisé pour La Réunion une aide supplémentaire de l'État de 28 millions d'euros par an pour les campagnes sucrières 2017, 2018, 2019 et 2020. Cette aide est destinée à compenser les effets de la suppression des quotas sucriers le 1er octobre prochain. Elle est versée aux industriels.

Pour La Réunion, la filière canne-sucre représente 18.000 emplois. Elle dépend essentiellement du travail de près de 3.500 planteurs de canne à sucre qui doivent faire face à la hausse permanente du coût de la vie et des intrants.

Au moment où la filière canne-sucre joue son avenir, il est primordial que toute la transparence soit faite sur toutes les recettes issues de tous les co-produits de la canne : sucres en vrac et sucres spéciaux, électricité,

alcools. Ces données doivent être communiquées à tous les acteurs des discussions, en particulier aux planteurs.

Il est à noter que c'est en 2020 que se tiendront les discussions de la nouvelle Politique Agricole Commune. Elles décideront notamment du maintien ou pas des aides publiques à la filière canne-sucre. C'est pourquoi il apparaît tout aussi essentiel que cette échéance soit préparée de la manière la plus efficace. En septembre 2015, le ministère de l'Agriculture a publié un rapport intitulé « Quelle ambition pour la filière betterave-sucre française dans la perspective de la fin des quotas européens ? ». Ce document étudie l'impact de la suppression des quotas sucriers et propose des recommandations pour la survie de la filière betterave-sucre. Pour La Réunion, la canne à sucre a un rôle proportionnellement plus important que la betterave sucrière. Elle occupe plus de la moitié des terres cultivables et joue un rôle indispensable de lutte contre l'érosion, sans oublier que 18.000 emplois à La Réunion représentent, rapportés à sa population active, l'équivalent de 1,5 million d'emplois en France.

C'est pourquoi l'État doit s'impliquer de manière au moins aussi forte pour la survie de la filière canne-sucre que pour l'avenir de la filière betterave-sucre. Cela suppose qu'en tant que co-signataire de la convention réglant les relations au sein de la filière canne-sucre de La Réunion, il puisse exiger la transparence sur toutes les recettes tirées de la canne à sucre, et impliquer ses services dans la création d'un comité de survie de la canne regroupant tous les professionnels concernés.

Souhaitant que ces propositions puissent retenir votre attention, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations respectueuses.

**Gélita Hoarau**  
**Sénatrice de La Réunion**